

CAISSE DES ÉCOLES DE LUNEL

**COMITÉ DE LA  
CAISSE DES ÉCOLES  
RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2021**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

En préambule, les membres du Comité sont informés que Mme Carine BELREPAYRE succède à Mme Isabelle ANTOINE en tant qu'Inspectrice de l'Éducation nationale pour la circonscription de Lunel et que Mme Leslie POISSON est désormais Directrice de l'école élémentaire Mario Roustan (anciennement Directrice de l'école maternelle Arc en ciel).

**1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2021 DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Le Comité a été amené à se prononcer sur la modification du budget primitif 2021, adopté lors de la séance du 18 mars 2021. La seule modification porte sur la participation financière de l'État, qui s'élèverait à 90 000 €, contre 87 500 € dans le budget primitif.

Il a été proposé au Comité de modifier le budget 2021 comme suit :

	Budget primitif 2021 en €	Budget modifié 2021 en €
<b>Pour les recettes de fonctionnement :</b>		
Chap 002 (excédent N-1) :	1 910,59	1 910,59
Chap 74 (dotations et subventions) :	117 500,00	120 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>119 410,59</b>	<b>121 910,59</b>
<b>Pour les dépenses de fonctionnement :</b>		
Chap 011 (charges générales) :	117 510,59	120 010,59
Chap 65 (Autres charges de gestion courantes) :	0,00	0,00
Chap 67 (Charges exceptionnelles) :	1 900,00	1 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>119 410,59</b>	<b>121 910,59</b>

Le détail du chapitre 74 en recettes est le suivant :

	Budget primitif 2021	Budget modifié 2021
Subvention de l'État	87 500 €	90 000 €
Subvention de la Ville	30 000 €	30 000 €

Le Comité a pris acte et adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget primitif de l'exercice 2021 de la Caisse des Écoles.

**2. ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES**

Le montant des dépenses engagées au 1<sup>er</sup> septembre 2021 s'élève à 71.518€, soit 61 % du budget primitif (117.511€ hors charge exceptionnelle du remboursement à l'ANCT).

Le montant des vacations des Référents pourrait atteindre 52.000€ en fin d'exercice, contre un prévisionnel de 49.500€. En effet, l'accroissement annoncé du volume d'intervention se confirme. Au 28 septembre 2021, 70 entrées en parcours PRE ont ainsi été validées par l'équipe pluri-disciplinaire de soutien, alors que l'effectif s'élevait à 62 pour l'ensemble de l'année civile 2020. De même, le nombre moyen de suivis mensuels s'élève à 41 de janvier à octobre 2021, contre 33 pour l'année 2020. Notamment afin de maîtriser les dépenses des vacations, les Référents interviennent auprès de petits groupes de 2 à 3 enfants.

La subvention complémentaire de l'État permettra de couvrir l'accroissement de ces dépenses.

Enfin, le budget disponible devrait permettre le maintien d'une formation pour les Référents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h.

Fait à Lunel,  
Le 18 octobre 2021



Pour le Président,  
L'élu délégué,

  
Michel CRÉCHET